

## PROCES VERBAL

### Conseil municipal du lundi 03/04/2023

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- BARGE Stéphanie (procuration Henri PEGOUD)
- DUGOIS David (procuration Jean Louis REYNAUD)
- REVEL Serge (procuration Cyprien DELISLE)
- BAJAT Sandra

Début de séance 19H07

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD

#### 1-Approbation CR du dernier conseil

Le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023.  
Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.  
Le CR du conseil municipal du 30 Janvier 2023 est approuvé à l'unanimité

#### 2-Délibération COMPTE DE GESTION 2022

Henri PEGOUD, adjoint au maire, donne lecture du compte de gestion 2022.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres,  
d'approuver le compte de gestion 2022 pour la commune de PRESSINS.

#### 3-Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Henri PEGOUD, adjoint en charge des finances, présente le CA, le Conseil Municipal  
examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses	586 573,17 €
Recettes	750 734,42 €
Excédents de clôture	164 161,25 €
Résultat de clôture	1 079 208,82 €

##### Investissement

Dépenses	316 949,70 €
Recettes	572 086,00 €
Excédents de clôture	255 136,30 €
Report déficit 2021	354 126,21 €
Résultat de clôture	- 98 989,91 €

Hors de la présence de M. REYNAUD Jean-Louis, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022 conforme au compte de gestion 2022. (14 voix)

#### 4-Délibération BUDGET PRIMITIF 2023 et affectation du résultat 2022

Henri PEGOUD, fait par du budget établi avec la commission finance, aux membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **980 218,91 €** au compte R002
- Affectation de déficit d'investissement de **98 989,91 €** au compte R001

Le budget primitif 2023 est voté à 1 voix en abstention et 13 voix pour par les membres présents du conseil municipal et s'équilibre en fonctionnement en recettes et en dépenses à la somme de **1 663 923,91 €** et s'équilibre en investissement en recettes et dépenses à la somme de **1 544 303,66 €**

#### 5-Délibération vote taux fiscalité

Henri PEGOUD, propose les taux de fiscalité augmenté de 1% comme suit :

- TFB : 31,04 %
- TFNB : 47,39 %
- TH : 9,41 %

Le conseil décide à 1 abstention et 13 voix pour :

- D'accepter les nouveaux taux
- De charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'opération

## 6-Tarif horaire location salle des fêtes

Le Maire propose de pratiquer un tarif horaire pour la location des salles suivant :

- **PETITES SALLES :**  
15 € de l'heure chauffage compris
  
- **GRANDE SALLE :**  
25 € de l'heure chauffage compris

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'adopter ces tarifs de location
- De Charger le Maire d'établir les contrats de location correspondant
- 

## 7- Projet de sentier pédagogique

Le Maire explique au conseil qu'il a invité par courrier les différents propriétaires riverains à une réunion publique. Le but de la réunion est d'obtenir l'autorisation de passage sur les propriétés concernées.

Le Maire informe qu'il a reçu déjà des réponses.

Le Maire demande au conseil, une autorisation de demande de subvention pour réaliser le projet.

Le Conseil décide à 1 abstention, 1 contre et 12 pour :

- AUTORISER le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des organismes (état, départements, régions et tous organismes susceptibles de fournir des aides financières).

## 8- Projet maison GAUTHIER

Le Maire explique qu'avant l'incendie le projet « maison GAUTHIER » était une rénovation.

Vu les devis de rénovation à la suite du sinistre et de l'indemnité des assurances après l'incendie, le Maire propose la démolition de la maison.

Des devis seront demandés par la suite.

Le Conseil décide à 1 abstention, 1 contre et 12 pour :

- La DEMOLITION de la maison « GAUTHIER » et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

9- Choix des entreprises d'assainissement et branchement d'eaux pour le projet de rénovation de la cure et de l'appartement au 1150 route du village

Henri Pegoud, adjoint au Maire, présente les offres proposées par les entreprises suivantes :

- SUEZ : 13 170 € TTC sans l'assainissement
- BAUD TP : 21 190 TTC sans l'assainissement
- REVALTECH : 11 223.60 TTC avec assainissement

Le Conseil décide à l'unanimité :

- De CHOISIR la société REVALTECH pour effectuer les travaux
- Et D'AUTORISER le Maire à effectuer les formalités nécessaires.

Divers

Florent BERGER a indiqué que les travaux de l'appartement avancent, ils sont au niveau des peintures.

Travaux de la cure : les maçons ont commencé les travaux après le désamiantage.

M. le Maire informe le conseil de l'achat de barrières de protection moins cher que la location.

Didier RABATEL informe qu'il y a des dossiers de demandes particulières sur la commune qui sont instruit auprès du service ERDF de la CCVDD.

Laëtitia GIRARD informe qu'un chantier jeune aura lieu la 2<sup>ème</sup> semaines des vacances d'Avril.

Laëtitia GIRARD informe que le 01 Juillet aura lieu pour la 4<sup>ème</sup> édition les Ado'lympiades et que de nouvelles activités sont au programme.

Isabelle ROCHE BOLLOTTE informe que des bacs jaunes du Syclum seront distribués les 6/7/8 juin à la salle des fêtes pour les Pressinois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

**Fin de séance : 20 H**

Le MAIRE

Jean Louis REYNAUD

Secrétaire de séance

Laetitia GIRARD